

OBJET :

**CONTRAT D'ENGAGEMENT
ANIMATION OFFICIELLE
TELETHON 2022**

N° DELIBERATION:

N° 2022-IX-67

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 21/09/2022

Le Maire



permettant l'organisation du Téléthon 2022 sur le territoire de la commune de Mantes-la-Ville,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver les termes du « Contrat d'engagement animation officielle Téléthon 2022 »

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit « Contrat d'engagement animation officielle Téléthon 2022 », sise Coordination Départementale Téléthon Yvelines Ouest – Agora – Maison des Associations, 254, Bd du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à désigner un trésorier.

Article 4 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 13 septembre 2022

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY